

Programme accompagnement justice itinérance à la Cour (PAJIC)

Le PAJIC se divise en deux volets à la Cour municipale de Montréal :

- Le PAJIC Régulier, qui concerne les contraventions reçues par les personnes judiciarisées ;
- Le PAJIC Portes Ouvertes, qui se concentre principalement sur les accusations criminelles des personnes qui l'intègrent.

Dans le **PAJIC Régulier**, les personnes volontaires ont l'opportunité de rencontrer un(e) procureur(e) désigné(e) à la clinique Droits Devant afin de faire état de leurs différentes démarches positives, le procureur pouvant par la suite demander à la cour que ses contraventions liées à l'occupation de l'espace public (flâner, boire de l'alcool en public, dormir sur un banc ou dans le métro, etc.) soient retirées en partie ou en totalité.

QUELQUES CHIFFRES

- 228 personnes ont **intégré ce volet du PAJIC** dans la dernière année, et 1118 personnes y ont pris part depuis les débuts du programme, à la fin de 2009.
- 143 personnes ont **complété le PAJIC** cette année, soit 695 depuis 2009.
- Règlement de 2566 **contraventions** en 2016-2017 (par 2 478 retraits des constats et 88 diminutions de frais), et quelque 10 408 contraventions ont été soit retirées ou ont vu leurs frais diminués en 5 ans.

Le **PAJIC Portes Ouvertes** est destiné aux personnes ayant une ou plusieurs accusations criminelles actives reliées à leur situation de précarité. Les rencontres se font davantage à la Cour municipale, un plan d'intervention est établi et plusieurs rencontres sont requises même si la personne est bien stabilisée et qu'elle n'a qu'une cause criminelle. À l'issue de ce programme, les personnes peuvent obtenir une sentence allégée ou le retrait de l'accusation criminelle et voir aussi leurs contraventions être traitées.

QUELQUES CHIFFRES

- 61 personnes ont **intégré le PAJIC Portes Ouvertes** dans la dernière année et 23 personnes l'ont **complété**.
- Un total de 56 **accusations criminelles** ont été complétées en 2016-2017 par 23 retraits des accusations, 3 absolutions et 30 sentences suspendues.
- 120 rencontres se sont tenues en 2016-2017 (d'évaluation, d'intégration, de suivis ou menant à la finalisation du programme), soit à la Clinique ou à la Cour municipale.

* L'année 2016-2017 débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars

Clinique Droits Devant - Juillet 2017

Quelques chiffres sur la fréquentation de la Clinique et des programmes à la cour municipale

Principale porte d'entrée des programmes à la Cour, la Clinique Droits Devant est à même de témoigner de leurs actions et succès. Vous trouverez dans ce document quelques chiffres révélateurs de notre action et de ses impacts.

**CLINIQUE
DROITS DEVANT**

La Clinique Droits Devant a été créée à l'automne 2006 sous l'égide du RAPSIM et est devenue un organisme autonome en 2014. Elle a notamment influencé la création des programmes actuels, à savoir le PAPSI (percepteurs) en 2008, une collaboration spéciale avec le YMCA du Québec développée la même année et, enfin, le PAJIC (procureurs) mis en place à la fin de 2009.

Quelques faits saillants des programmes

- Plus de 2500 personnes en situation ou ayant connu une période d'itinérance ont un dossier ouvert à la **Clinique Droits Devant** depuis plus de 10 ans, dont 450 nouvelles personnes en 2016-2017.
- 925 demandes de sortie de dossiers au niveau pénal (contraventions) et criminel sommaire auprès de la Cour municipale, via le **PAPSI**, de même qu'au Palais de justice et dans d'autres villes en 2016-2017, pour un total de 2425 au cours des 5 dernières années.
- 289 personnes ont intégré le programme **PAJIC** en 2016-2017 et 1179 y ont pris part depuis les débuts du programme, pour un total de 10 408 contraventions retirées ou qui ont vu leurs frais diminués.
- La Clinique Droits Devant a accompagné des personnes dans la prise de 385 ententes de **travaux compensatoires** depuis cinq ans, dont certaines ont pu être accélérées via le Programme du YMCA.

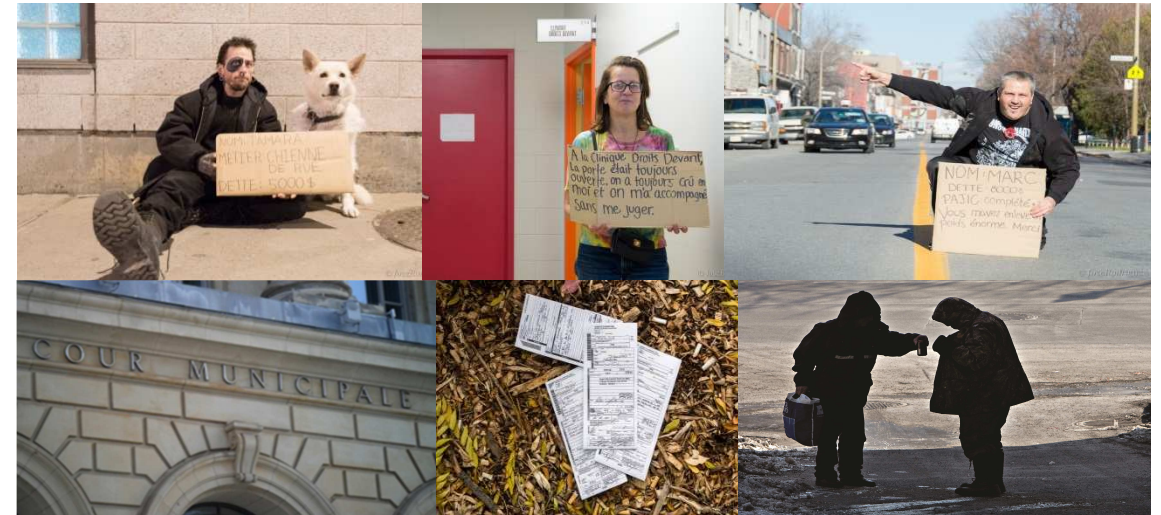
La Clinique Droits Devant en chiffres

La Clinique dispense un véritable accompagnement social dans l'arène judiciaire. Au-delà des chiffres qui ressortent de son travail, la vision de la Clinique repose avant tout sur l'investissement de la personne à l'égard de sa situation judiciaire, la prise de pouvoir de cette dernière sur cette situation et une sensibilisation constante des acteurs et actrices judiciaires sur la situation d'itinérance et ses caractéristiques complexes.

Mais comme les chiffres parlent eux aussi, en voici quelques-uns sur des interventions de la Clinique Droits Devant :

- En 2016-2017, en plus de 677 **sorties de dossiers** auprès de la Cour municipale de Montréal, 146 autres ont été réalisées **dans d'autres villes que Montréal** au Québec, où encore de trop nombreux mandats d'emprisonnement pour non-paiement d'amendes peuvent encore être appliqués. Aussi, 60 ententes de paiement et de travaux compensatoires ont été réalisées avec les cours municipales de ces autres villes.
- Plusieurs **accompagnements aux audiences en salle de cour** de différentes formes sont réalisés en plus de ceux liés aux programmes. Ainsi, on parle de 146 accompagnements réalisés en 2016-2017 au pénal ou au criminel, à la Cour municipale ou au Palais de justice :
 - 21 personnes accompagnées pour contester des contraventions à la Cour municipale de Montréal avec les résultats suivants : 12 retraits, 1 acquittement, 8 reports ou absences et 7 déclarations de culpabilité.
 - 125 accompagnements pour des accusations criminelles, dont 87 à la Cour municipale et 38 au Palais de justice, que ce soit pour aider à faire relever un défaut-mandat et/ou pour apporter un soutien moral.
- La Clinique a également offert de **l'information** à 157 personnes ainsi qu'à 100 intervenantEs, surtout du milieu communautaire, en 2016-2017. 326 **références** vers différents organismes aux personnes ou intervenantEs et un total de près de 2200 **contacts** (tous rappels, réponses aux questions et suivis au téléphone ou en personne, qui s'accompagnent souvent d'un temps d'écoute et d'intervention) ont aussi été réalisés.

- La Clinique a aidé et accompagné dans la rédaction et le suivi de plaintes en **déontologie policière** à 13 reprises en 2016-2017. Encore un grand nombre de personnes font part de situations de brutalité et d'abus policiers, ont besoin d'être écoutées, mais décident trop souvent de ne pas porter plainte.
- Plus de 140 **formations, ateliers pratiques et ateliers sur les droits** ont été offerts, permettant de rejoindre près de 1500 personnes en situation d'itinérance, intervenantes ou étudiantes depuis 10 ans.



Programme accompagnement des personnes en situation d'itinérance (PAPSI)

Le PAPSIC regroupe des agentEs de la perception des amendes, permettant d'obtenir plus facilement les dossiers et d'assouplir les modalités de régularisation de la situation judiciaire des personnes à la Cour municipale de Montréal. De son côté, le Programme Travaux compensatoires du YMCA du Québec permet l'accélération de la prise et la réalisation d'ententes de travaux compensatoires.

QUELQUES CHIFFRES

- 677 demandes de **sortie de dossiers** de contraventions ou au criminel faites à la Cour municipale de Montréal (PAPSIC) en 2016-2017, et 1988 dans les 5 dernières années.
- 166 personnes ont pris une **entente de paiement** via le PAPSIC en 2015-2016 avec l'aide de la Clinique au montant minimum de 5\$/mois pour régulariser leur situation.
- 166 personnes ont aussi été accompagnées dans la prise d'une entente de **travaux compensatoires**, dont quelques-unes ont été accélérées par le YMCA.